

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 01/07/2019

Présents : MM. GUILLAUME, PIREYRE, PELLETIER, SOBCZAK, PODEVIN, et Mmes ROUSSET, PLOS, TENNEREL, RAYNAUD, PEYRON.

Mme CASSAGNE Christelle a donné pouvoir à M. GUILLAUME Gérard,
M. LAMARTINE Sylvain a donné pouvoir à Mme TENNEREL Patricia,

Excusé M. REYNARD Julien

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET Michelle

Approbation à l'unanimité des membres présents de la séance du 14 juin 2019.

1-Logiciels « cimetière »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les 4 propositions de logiciels pour la gestion du cimetière.

Après débat le Conseil municipal décide de tenir une réunion de travail pour consulter en détail l'ensemble des offres.

Le dossier sera soumis au Conseil municipal d'octobre 2019.

2- Billom Communauté – rapport d'activités 2018 :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes.

Celui-ci est consultable en Mairie ou téléchargeable sur le site internet : billomcommunaute.fr

3- Fauchage :

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le tarif horaire de la société SCR 2 TP de Courpière pour réaliser les travaux de fauchage, soit 50,00 € H.T. de l'heure. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4-SIEG du Puy-de-Dôme :

-Eclairage du terrain de pétanque + coffret prises et cheminement piétons de l'école : Le Maire est autorisé à l'unanimité pour signer la convention financière avec le syndicat. Le montant des travaux s'élève à 22 801,68 €.

Répartition : 50 % du montant H.T. 9 500 € + écotaxe TTC : 1,68 €, soit **9 501,68 € à la charge de la Commune** et 50 % du montant H.T. 9 500 € + TVA : 3 800 €, soit 13 300 € à la charge du syndicat.

5-Décision modificative :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, la nécessité de prendre une décision modificative (écritures comptables) pour entériner le refinancement d'un prêt de l'école, faisant suite à la décision prise lors du Conseil Municipal du 14 juin 2019. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les documents.

6-Questions diverses :

-Restriction d'eau : Mme La Préfète du Puy-de-Dôme a pris un arrêté sur la restriction d'eau, le département est classé en alerte sécheresse jusqu'au 30 septembre 2019 : interdiction d'arrosage des jardins de 10h à 18h, lavage des véhicules (hors station de lavage), remplissage des piscines...pour notre territoire.

-Pont de Rif-Bonnet : Suite à la consultation des entreprises, 3 offres ont été reçues. L'analyse et le résultat se feront le mercredi 10 juillet 2019. Les travaux débiteront courant septembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 heures 30.